

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mende, le 31 mai 2023

Recommandations sur le port de la ceinture de sécurité

Depuis le début de l'année 2023, cinq décès ont été recensés sur les routes de Lozère, dont trois ces dernières semaines.

La préfecture renouvelle ses conseils de prudence à l'ensemble des catégories d'usagers de la route (piétons, cyclistes et motocyclistes, conducteurs de véhicules légers, de poids-lourd...). La route peut encore tuer.

Dans deux des accidents mortels survenus sur notre territoire les victimes n'avaient pas attaché leur ceinture de sécurité. Au niveau national également l'oubli de la ceinture de sécurité a des conséquences dramatiques : en France en 2021, 280 personnes tuées dans des véhicules ne portaient pas leur ceinture.

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour toutes les personnes présentes dans le véhicule, conductrices ou passagères, à l'avant comme à l'arrière. Elle sauve des vies. En 2021, 23 des 89 enfants et adolescents tués à bord d'un véhicule de tourisme en France (soit 26%) n'avaient pas leur ceinture attachée.

Le 1^{er} juin, journée mondiale des parents, est l'occasion de rappeler à chaque parent de jeunes enfants que le siège auto est obligatoire jusqu'aux 10 ans de l'enfant.

La sécurité routière lance une action de communication nationale ce 1er juin #JournéeMondialeDesParents pour rappeler la nécessité de s'attacher dès lors que l'on monte dans un véhicule.

Direction des services du cabinet

Tél : 04 66 49 60 56 / 06 74 57 49 65
Mél : pref-communications@lozere.gouv.fr
Service départemental
de la communication interministérielle